



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 14 septembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 7 septembre 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h04 et levée à 21h40.

Étaient présents : : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE.

Étaient absents : M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : Mme Colette LOMBARD.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; B. DIRAND/P. BENOIT ; D. DUMONT/S. KURT ; G. BRUCHON/C.LOMBARD.

Convention de mise à disposition en vue d'une opération de réhabilitation – Requalification de l'ancien local commercial « LIDL » en salle polyvalente

Le 04 mars 2021, la commune de Valdahon a conclu avec l'EPF (Établissement Public Foncier) par convention opérationnelle, le portage de l'opération intitulée « Acquisition d'un Ancien Local Commercial en vue d'une Requalification en Salle Polyvalente ».

L'EPF DOUBS BFC est ainsi chargé de négocier/acquérir, gérer transitoirement et rétrocéder les biens correspondant à la commune de VALDAHON ou à tout opérateur désigné par elle.
A cet effet, l'EPF DOUBS BFC a acquis l'ancien local commercial.

En vue du commencement des travaux de transformation du local commercial en salle polyvalente, l'EPF DOUBS BFC met à disposition de la Commune de VALDAHON à titre gratuit et de façon immédiate et pendant la durée de la présente convention, le bien cité ci-dessus.

La convention ci-annexée précise en détail les conditions de cette mise à disposition.

A compter de la signature de la convention, la Commune de VALDAHON assurera, sous sa responsabilité exclusive, l'ensemble des démarches en vue de procéder à la réhabilitation du bien.

Au de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention avec l'EPF ci-annexée de mise à disposition en vue d'une opération de réhabilitation – Requalification de l'ancien local commercial « LIDL » en salle polyvalente,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
19/09/2023